

Formation des IMG

2017

La Sécurité Sociale

1. L'organisation de la Sécurité Sociale
2. Les dépenses et financement
3. La gestion du risque et son organisation
4. Le rôle et les missions du Service Médical

1. L'organisation de la Sécurité Sociale 1/2

1.1. La direction de la Sécurité Sociale

Rattachée à 2 ministères :

- ministère des Affaires sociales et de la santé
- ministère des Finances et des comptes publics

1.2. Les institutions de conseil et d'orientation

- La Commission des comptes de la Sécurité Sociale
- Le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie

1.3. Les conseils des organismes

Instances politiques paritaires représentatives des assurés sociaux, des employeurs, des mutuelles et institutions intervenant dans le domaine de la santé.

1.4. L'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie

Regroupe les 3 principaux régimes d'Assurance Maladie :

- le régime général,
- le régime des indépendants,
- le régime agricole

1. L'organisation de la Sécurité Sociale 2/2

1.5. Le régime général

Il comprend 5 branches :

- la branche maladie,
- la branche accidents du travail et maladies professionnelles,
- la branche vieillesse,
- la branche famille,
- la branche recouvrement.

1.6. Le régime social des indépendants

Concerne les artisans, commerçants, industriels et professions libérales

COG : La convention d'objectifs et de gestion

1.7. La mutualité sociale agricole (MSA)

Composée d'une Caisse centrale (CCMSA) et des caisses de la MSA.

1.8. les autres régimes

- Régimes spéciaux (marins, sécurité sociale minière, SNCF, RATP, militaires de carrières, clercs et employés de notaires...)

2. Les dépenses et financement

2.1. Les dépenses

L'équilibre financier des comptes de la Sécurité Sociale est un enjeu majeur pour les pouvoirs publics.

ONDAM (outil de maîtrise des dépenses de santé/ soins de ville , établissements privés , publics et médicaux sociaux/ taux d'évolution retenu par le gouvernement voté au parlement dans le cadre de la LFSS) : 2,1% en 2017 (190,7 Md euros)

Plan triennal 2015-2017 : actions régionales autour de 12 blocs (ARS et/ou AM) :

2.2. Le financement

- La loi de financement de la Sécurité Sociale
- Les recettes
- Le remboursement de la dette

3. Le rôle et les missions du Service médical

Le Service médical

- contrôle la justification médicale de l'attribution des prestations individuelles,
- accompagne et conseille les assurés, les professionnels de santé, les établissements de santé et les entreprises,
- réalise des actions de contrôle sur les pratiques pouvant conduire à des contentieux
- dans le respect du secret médical

Le praticien conseil

- veille au respect des référentiels médicaux et réglementaires applicables aux
- assurés sociaux et aux professionnels de santé,
- veille à l'égalité de traitement entre tous les intervenants ,
- est inscrit au Conseil de l'Ordre,
- possède une indépendance technique.